

Commune de Morrens

Demande d'autorisation

avec affichage de la décision

REÇU le
- 1 AVR. 2019
REP. 248

Liste non exhaustive : mur de soutènement, place de stationnement ; ouvrage technique accessoire (tout ouvrage ou partie d'ouvrage construit séparément pour compléter un ouvrage existant et assurer son exploitation comme citerne à mazout, panneaux solaires d'une surface maximale de 32 m² intégrés dans le plan du toit et ne dépassant pas de plus de 10 cm la couverture de celui-ci, fenêtre du type « vélix » ne dépassant pas une surface éclairante de 0,5 m²) ; construction de minime importance d'une surface inférieure à 15 m² au sol comme couvert à véhicules, cabanon de jardin, réduit à outils; petite adjonction (construction ne nécessitant pas l'inscription d'un nouveau numéro ECA distinct).

A. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Propriétaire(s) : Tannerie Isabelle et Sébastien
 Lieu-dit :
 Adresse locale : Route de Cergy N° : 36
 Téléphone : 039 272 0445 Téléfax :
 Parcelle n° : 1153 N° ECA : 301
 Surface parcelle : 1461 m² Note au recensement architectural :
 Zone selon plan général d'affectation :

B. CARACTÉRISTIQUES DE L'OUVRAGE

Auteur des plans : Peppins Jardins
 Adresse : Route de Pavens 15, 1044 Fey
 Description de l'ouvrage : Démolition du mur de soutènement ferde, reconstruction d'un nouveau mur à - 2m de la position initiale (voir photo ci-jointe).
 Façades – matériaux : béton
 Toiture – matériaux :
 Abattage prévu d'arbres ou de haies : non oui

C. SIGNATURES ET ACCORDS

Le(s) propriétaire(s) précité(s) demande(nt) à la Municipalité l'autorisation de construire les travaux décrits dans la présente demande.

Lieu : MORRENS Date : 11.03.2019

Signature(s) : [Signature]

Pour accord, signature du représentant de la PPE (administrateur ou autre) :

Lieu : Date :

Signature(s) :

Accord des voisins directement touchés ou concernés :

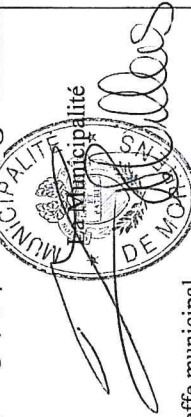
Parcelle n° : 1094 Signature(s) : [Signature]
 Parcelle n° : 1152 Signature(s) : [Signature]
 Parcelle n° : 1095 Signature(s) : [Signature]
 Parcelle n° : 1169 Signature(s) : [Signature]
 Parcelle n° : Signature(s) :
 Parcelle n° : Signature(s) :

à remplir par la Commune

D. DECISION MUNICIPALE

La Municipalité, dans sa séance du 03.04.2019, a décidé d'autoriser l'ouvrage projeté tenant compte du fait qu'il s'agit de travaux de minime importance.

Affichage au pilier public pendant 20 jours, du 04.04.2019 au 23.04.2019



Le dossier complet peut être consulté au greffe municipal

Annexes : Plan de situation (ou copie récente mise à jour) avec l'indication (en rouge) de l'emplacement de l'ouvrage à construire
 Plan(s) de l'ouvrage avec indications (cotes, etc.) pour une bonne compréhension